



## AVIS PUBLIC

---

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné de ce qui suit :

À la séance ordinaire de la Ville de McMasterville prévue le 4 août 2025, à 19 h, à la salle du conseil municipal, au Centre communautaire intégré de McMasterville (CCIM), situé au 255, boulevard Constable, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

a) **Adresse** : 850, rue du Grand-Chêne

**Nature de la demande** : Marge avant et empiètement d'un porte-à-faux

La demande porte sur le lot numéro 4 494 328 et vise à :

- Régulariser l'empiètement d'un porte-à-faux existant d'un maximum de 0,21 mètre dans la marge avant minimale de 7,5 mètres prescrite à la grille des usages et des normes de la zone R-11 alors que les articles 4.18 à 4.20 du *Règlement de zonage numéro 382*, tel que modifié, ne permet pas la présence d'un porte-à-faux dans la marge avant;
- Autoriser un agrandissement comportant une marge avant d'au moins 6 mètres du côté de la rue Beauvoir alors que la grille des usages et des normes de la zone R-11, du *Règlement de zonage numéro 382*, tel que modifié, prescrit que la marge avant minimale est de 7,5 mètres.

De plus, il est possible de transmettre des commentaires par écrit, à la Ville, par l'un des moyens de communication suivants :

- Par courriel, au plus tard le 4 août 2025 à midi, à l'adresse électronique [info@mcmasterville.ca](mailto:info@mcmasterville.ca) en indiquant « **Commentaire relatif à une dérogation mineure** » dans l'objet du message;
- Par lettre adressée au 255, boulevard Constable, McMasterville, Québec, J3G 6N9 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant l'Hôtel de Ville située à l'adresse mentionnée précédemment, reçue au plus tard le 4 août 2025 à 8 h 30, en indiquant « **Commentaire relatif à une dérogation mineure** » sur l'enveloppe.

Donné à la Ville de McMasterville, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2025.

La directrice des Services juridiques  
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard